

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du 16 décembre 2025**

**Ce mardi 16 décembre 2025 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.**

**Présents :** Gisèle Alexandre, Roseline Benoist, Christophe Bourgeot, Jérôme Bouteloup, Daniel Corbet, Pascale Duboscq, Simone Duboscq, Cécile Durel, Jean-Jacques Eloi, Sandra Enée, Jacky Gaillet, Stéphanie Godefroy, Yves Gosselin, Delphine Hareng, Valérie Laisney, David Laurent, Jean-Pierre Legoubey, François Legras, Sandrine Lejeune, Manuel Rivet

**Excusés :** Thierry Bastard, Jean Lamy, Gaëtan Coenen, Stéphanie Potet

**Pouvoirs :** Aurélie COLIN ayant donné pouvoir à Stéphanie GODEFROY  
Annabelle CASROUGE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY  
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY

**I - Désignation d'un secrétaire de séance**

Jean-Pierre Legoubey est désigné secrétaire de séance.

**II – Communiqués**

Avant de proposer le procès-verbal de la réunion du 27/11 à l'approbation, Monsieur le Maire souhaite apporter quelques informations suite à des remarques reçues et laissant entendre un certain flou dans le compte rendu de la réunion du 27 novembre dernier :

- Tout d'abord, il rappelle bien qu'à ce stade, le sujet concernant la proposition de support/outil de communication pour le PCS était une simple proposition et n'a fait l'objet d'aucun vote. Ce sujet sera à nouveau étudié au vu du devis reçu et selon les prochaines propositions attendues pour un autre outil au travers l'application de communication
- Ensuite, concernant le sujet des propositions retenues pour des vols de drone dans le cadre de mesures de suivi du trait de côte, la première proposition retenue ne concerne finalement bien que le seul périmètre jusqu'à l'extrémité nord du camping ; le reculer jusqu'au havre de Geffosse impliquait une hausse importante du devis, donc à ce stade, le devis retenu est celui qui a été proposé au conseil municipal
- Sur le sujet des travaux proposés par Jérôme Bouteloup, concernant la protection douce au sud de la cale, ce sont bien des travaux proposés unanimement par la Municipalité ; Jérôme Bouteloup, rapporteur de ce projet étant le Maire adjoint délégué au littoral.
- Enfin, concernant la délibération proposée au conseil municipal et relative à la reprise par la commune de l'assiette cédée à l'organisme âge & vie, ce sujet avait déjà fait

l'objet d'une délibération formelle à la réunion de conseil municipal du 23/10 et votée à l'unanimité ; il s'agissait là d'entériner une nouvelle rédaction et notamment la prise en charge des frais d'acte par l'organisme âge & vie, vendeur.

- Dans le cadre de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement votée à l'unanimité lors de la réunion du vote du budget primitif 2025 de la Commune le 15 avril dernier, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des Prélevements suivants :

### **1. Section de Fonctionnement**

- compte D. 60612 – Energie – électricité - 11 000 €
- compte D. 615232 – Entretien et réparations sur réseaux - 9 450 €
- Pour alimenter le compte D. 65568 – Autres contributions + 20 450 €

### **2. Section d'Investissement**

- compte D. 231 – immo corporelles - 5 570 €
- Pour alimenter le compte D. 231-33 – immo corporelles en cours aménagement bâtiment en centre bourg + 5 570 €

### III - Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2025

Avant de soumettre le procès-verbal de la réunion du 27/11 au vote, Monsieur le Maire prend la parole :

« Concernant ma position sur le vol de drone lors de la dernière réunion de conseil municipal du 27 novembre, je tiens à m'excuser. J'ai levé la main par erreur et je tenais à rappeler, bien au contraire, que j'étais très favorable à ces deux propositions, qui conditionnent le suivi de l'évolution du niveau de la plage et de nos ouvrages de protection. J'étais d'ailleurs à l'initiative du rendez-vous avec le bureau M2e ».

Le procès-verbal des délibérations de la réunion du 27 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### III - Contraction d'emprunts – financements des budgets annexes

Conformément aux recommandations (à caractère obligatoire) de la Chambre Régionale des Comptes, il appartient au conseil municipal d'équilibrer ses budgets annexes par des emprunts court terme ; ceux-ci dans l'attente des ventes des terrains dont la valeur de stock assurait jusque-là l'équilibre budgétaire.

**En effet, il est rappelé que nos budgets doivent être « matériellement » équilibrés et non par des valeurs de stocks comme nous avons eu l'habitude jusque-là de le faire pour nos opérations de lotissements. Cela signifie que nous devons comptabiliser les dépenses engagées, c'est-à-dire signées (devis, marchés de travaux...) et les seules recettes là encore**

**opérations de lotissements. Cela signifie que nous devons comptabiliser les dépenses engagées, c'est-à-dire signées (devis, marchés de travaux...) et les seules recettes là encore engagées (subventions notifiées ou ventes déjà réalisées) et assurer le différentiel par la contraction d'un emprunt court terme.**

Aussi, les budgets annexes concernés sont : lotissement Anneville, Montsurvent, Jeannerie 2 et Boisroger.

Le budget annexe du lotissement rue du Nord est de son côté déséquilibré et présente un déficit compte tenu du choix de l'opération confiée à la SA HLM imposant donc de ne pas attendre de recettes de vente de lots, mais la seule recette inscrite au titre de la subvention dans le cadre du contrat de pôle avec le conseil départemental.

La commission « finances », élargie aux adjoints, s'est réunie le 11 décembre pour étudier les propositions bancaires reçues et Jean-Pierre Legoubey présente les propositions au conseil municipal.

Remettre le prix du m<sup>2</sup> pour chaque lotissement : Montsurvent, Jeannerie 2 et à part Anneville et Boisroger puisque non voté à ce jour, sur demande JJ Eloi

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey et après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité les propositions mieux disantes de la Caisse d'Epargne, comme suit :

- Lotissement de la Jeannerie II : 280 000 € sur 3 ans avec un taux de 3.05 % et 280 € de frais de commission d'engagement
- Lotissement de Montsurvent : 555 000 € sur 3 ans avec un taux de 3.05 % et 555 € de frais de commission d'engagement
- Lotissement d'Anneville : 21 000 € sur 1 an avec un taux de 2.61 % et 150 € de frais de commission d'engagement
- Lotissement de Boisroger : 85 000 € sur 3 ans avec un taux de 3.05 % et 150 € de frais de commission d'engagement
- Lotissement rue du Nord : 159 000 € sur 1 an avec un taux de 2.61 % et 159 € de frais de commission d'engagement

#### IV - Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026

Dans l'optique d'assurer le renfort nécessaire au service fleurissement, il est décidé à l'unanimité de créer un poste à temps complet, d'agent technique territorial à compter du 01/03/2026, le temps des modalités de mutation de cet agent actuellement en poste à Créances.

#### V - Virements de crédits

En cette veille de clôture des comptes pour l'année 2025, le service comptable n'a finalement pas de demande de virements de crédits à soumettre au conseil municipal.

## VI - Bilan d'activités des gîtes, campings cars et opérations diverses d'investissement

1. Comme chaque année, il est proposé de présenter le bilan des activités de location des gîtes, de l'aire de service et stationnement nocturne des campings cars et le bilan d'activités du camping municipal.

### - Gîtes : sur la période du 01/01 au 30/11

- BOISROGER 2024 = 12 533.45 € de recettes
- BOISROGER 2025 = 14 918.04 € de recettes

C. Durel demande de connaître l'évolution des charges en face. Ce sera présenté lors du budget !

- SERVIGNY 2024 = 17 744.60 € de recettes
- SERVIGNY 2025 = 13 466.20 € de recettes  
Cécile Durel s'étonne de cette perte
- FILATURE 2024 = 98 678.11 € de recettes
- FILATURE 2025 = 84 667.91 € de recettes

Simone Duboscq apporte des précisions sur cette baisse de recettes ; elle précise que la réservation de 3 semaines des Rwandais pour 7 000 € a été annulée en dernière minute et donc non remplacée ; impliquant une perte sèche, puis la perte de 1200 € dans le cadre d'un contrat arnaque et enfin le non renouvellement de contrats pour des salariés hébergés aux gîtes et venant des pays de l'est. Simone Duboscq ajoute qu'il y aura également des charges supplémentaires sur cette activité, compte tenu de l'arrêt de travail de la gardienne qu'il a fallu remplacer. Jacky Gaillet rappelle que ces gîtes sont à l'origine pour une occupation à vocation touristique.

François Legras remercie vivement Simone Duboscq pour le suivi de la gestion des gîtes de la Filature et sa grande implication.

Stéphanie Godefroy demande s'il y a beaucoup de gîtes loués au mois et donc dans une démarche « sociale ». Simone Duboscq lui répond que oui, 7 sur 15. Simone Duboscq invite les conseillers à prendre connaissance du rapport présenté par Madame Fournier lors de la récente conférence des Maires organisée par Coutances mer et bocage et concernant l'habitat.

Valérie Laisney demande où en est le taux d'occupation de la maison des 4 saisons. Jérôme Bouteloup répond que 4 logements sont actuellement loués, sur 7.

### - Aire de services et stationnement nocturne des campings cars : sur la période du 01/01 au 30/11

- 2024 = 82 676.93 € de recettes
- 2025 = 88 584.83 € de recettes

### - Camping municipal : sur la période du 01/01 au 30/11

- 2024 = 370 410.94 € de recettes (avec un forfait annuel résidents de 1920 €)
- 2025 = 402 027.05 € (avec un forfait annuel résidents de 1980 €)

Une augmentation sur chaque poste de recettes : comparaison 2024/2025 :

- Epicerie : 177.50 € / 1 520.31 €
- Boulangerie : 943.65 € / 1 425.55 €
- Journaux : 359.30 € / 794.85 €
- EDF : 2 531.50 € / 3 058.65 €
- Ventes annexes : 255 € / 694 €
- Emplacements campeurs : 33 333.51 € / 47 414.39 €
- Mobile home résidents : 330 240 € / 341 550 €

Monsieur le Maire remercie vivement William pour la bonne gestion du camping et son implication !

2. Point sur les grandes opérations d'investissement 2024/2025, comme demandé lors de la réunion de conseil municipal du mois de novembre : Maison d'Assistantes Maternelles, Maison des services et agence postale et Maison des 4 saisons : voir fiches annexes en pièce jointe

Monsieur le Maire revient rapidement sur l'occupation de la maison des 4 saisons et expose la demande d'hébergement reçue d'un jeune, apprenti jusqu'en février 2027 au sein de la structure du centre de loisirs les Bulotins à Gouville sur mer. Il propose au conseil municipal qu'un logement de la maison des 4 saisons puisse lui être loué. Simone Duboscq manifeste son opposition, rappelant qu'il avait été prévu que le logement au-dessus des écoles et en cours de réhabilitation lui soit attribué ; par ailleurs, les modalités de convention de la maison des 4 saisons sont également rappelées, prévoyant que le locataire soit une entreprise. Or, cet apprenti étant dépendant d'une collectivité publique et non d'une entreprise, les clauses ne seraient pas remplies. Simone Duboscq souhaite ne plus s'occuper du suivi de ce jeune puisque Monsieur le Maire semble prendre le relais avec une autre option que celle prévue au départ. Monsieur le Maire précise que cette proposition est en seul lien avec la situation particulière de ce jeune apprenti, qui ne dispose d'aucun mobilier pour meubler le logement visé, contrairement aux studios de la maison des 4 saisons qui sont entièrement équipés. Il rappelle également le loyer modique et charges comprises, contrairement là encore au logement au-dessus des écoles.

Ce sujet sera rediscuté entre les élus afin de trouver la meilleure solution, étant entendu que le logement au-dessus des écoles ne sera disponible que le 1<sup>er</sup> février 2026.

## VII - Subvention exceptionnelle au RPI Gratot-La Vendelée-Brainville-Servigny

Présenté par Valérie Laisney

Comme chaque année, le RPI prévoit un projet commun pour leurs 5 classes et ils souhaitent cette année travailler sur un projet poterie avec Joséphine Pigasse installée à Gouville sur mer.

Chaque élève bénéficiera de 5 séances pour réaliser des modelages sur le thème des plantes et les travaux seront ensuite exposés à l'école.

Pour ce faire, il est proposé un plan de financement avec 990 € à la charge de l'APE et 1 500 € pour les mairies. Il y a 106 élèves, soit 14.15 € par élève Pour Servigny, 16 enfants concernés donc une participation est demandée à la commune de Gouville sur mer d'un montant 226.40 € ; proposition d'arrondir à 227 €

Après avoir entendu l'exposé de Valérie Laisney et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord unanime.

### VIII - Attribution de logements

3 logements sur le territoire de Gouville sur mer vont se trouver vacants ces prochains jours ; il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à les réattribuer à la location.  
(Les dossiers de candidature sont encore en cours d'étude pour certains des logements)

- Logement au-dessus des écoles, 25 B rue du Calvaire pour un loyer mensuel de 450 € ; travaux en cours par les agents techniques et libre à compter du 01/02/2026
- Logement au-dessus de la Poste, 12 A route de Coutances pour un loyer mensuel de 442 €, libre à compter du 15/01/2026

Yves Gosselin remarque que les loyers sont mal évalués par rapport aux typologies et équipements des logements, cette comparaison le fait réagir. Il faudrait aller revoir les logements concernés et ajuster les loyers selon le descriptif des biens. Il est décidé de porter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Maires et adjoints le 6 janvier 2026.

Ces 2 logements seront donc proposés à attribution au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

- Logement ancien presbytère, 1 bis place de l'Eglise pour un loyer de 576 €, à louer à Mr Alexis Lerouillois à compter du 01/01/2026 : accord du conseil municipal

### IX – Divers

- Journées MAUNA KEA, animations à la plage : le conseil municipal décide de renouveler les deux journées autour de la glisse et organisées par Mauna Kea les 23/07 et 20/08 pour un coût de 2 800 €. Valérie Laisney précise que cette somme sera prise dans l'enveloppe dédiée à l'animation et votée pour cette année à hauteur de 5 000 €.
- Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis proposé par Manche Numérique pour s'équiper d'un pupitre numérique pour assurer les affichages règlementaires et informatifs à destination des usagers. La proposition est de l'installer à l'accueil de la mairie et dons de retenir le devis d'un montant de 3 174.34 € HT, soit 3 809.21 € TTC.
- Devis présentés par Yves Gosselin et concernant plusieurs bâtiments :

Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin, pour la fourniture de travaux qui seront faits en régie, le conseil municipal retient à l'unanimité les devis suivants :

- Atelier des 3 A = devis de AMB d'un montant de 5 412.19 € HT (fenêtres en bois + 1 porte, qui va au terrain de foot)
  - Atelier municipal = devis de AMB d'u montant de 1 822.14 € HT (5 fenêtres)
- 
- Après avoir entendu l'exposé de David Laurent, concernant des travaux dans la pièce au bout du logement de Boisroger, afin de la réhabiliter et la mettre à la disposition des associations, le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise LEPETIT d'un montant de 8 770.29 € HT (isolation + porte)
  - Le conseil municipal décide à l'unanimité du renouvellement d'adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral, moyennant une participation de 0.20 €/habitant soit pour notre commune, 3 339 habitants, soit la somme de 667.80 €

